

de Ruhengeri

N° 46

Registre d'écrou :

DOSSIER JUDICIAIRE.

PRÉVENUS :

**MONYANZO GYE**

Travailleurs de la "région byitla,"

PRÉVENTIONS :

infringences réitérées à la discipline du travail  
(art. 48 du décret du 16 mars 1922)

TÉMOINS :



Jugement du 22-6-1931

Mandat d'.....

Demande de révision du :

PEINES.

EXÉCUTION.

S. P. P. : 15 jours

Entré en détention le 22 juin 1931

FRAIS : 20 Frs.

Sorti le .....

Delai : 15 jours

Payé le ..... quittance n° .....

C. P. C. : 2 jours

Entré le .....

AMENDE : 80 Frs.

Sorti le .....

Delai : 15 jours

Payé le ..... quittance n° .....

S. P. S. : 7 jours

Entré le .....

DOMAGES - INTERETS : Frs.

Sorti le .....

Delai :

Payé le ..... quittance n° .....

C. P. C. :

Entré le .....

Sorti le .....

Feuille d'audience et de jugement.

Nous soussigné Zamboni R. J.

siégeant comme Juge de Police en audience publique à Ruhengeri

le 22 Juin 1951

en cause du M.P. contre le nommé MUNYANZOGYE de la colline Ruhoro, par. des Bukarungu, travailleurs contractés de la régime "logétière".

prévenu d'avoir à Ruhengeri, spécialement à la régime "logétière" de Kirongi contenu à ses obligations contractuelles, par ses déclarations rejetées en avril et en mai 1951

fait prison et puni par l'article 48 des lois de 16 mars 1951

Nous avons été assisté de

Le        prévenu est présent j il comparait

(volontairement), (sur citation) (sur sommation verbale),

Nous avons entendu successivement et sous la foi du serment le nommé

Q: Voire employeur se plaint de vous parce qui nous a déclaré que vous n'avez travaillé que 14 jours en avril et 4 jours en mai 1951.

R: C'est parce que j'ai eu des malheurs; j'ai perdu ma femme.

Q: Il vous appartient de prouver votre employeur, en prouvant que votre déclaration soit vraie.

A comparu ensuite,        nommé       

qui nous a déclaré :

Nous avons entendu ensuite le prévenu en ses dires et moyens de défense présentés par lui-même.

Le système de défense consiste à dire que

Attendu qu'il résulte des débats à l'audience que le prévenu *n'est venu ensemble d'inspiration républicaine à la discipline du travail*  
Attendu que les cas d'inspiration républicaine ont toujours été considérés comme des délits

Le condamnons du chef de *d'inspiration républicaine à la discipline du travail*

~~Le renvoyons des poursuites du chef de~~

Soit au total *à quinze* jours de servitude pénale principale,  
à une amende de *cinquante* francs, ou en cas de non paiement de cette amende dans le délai de *quinze* jours, à *deux* jours de servitude pénale subsidiaire,

Aux ~~précédents~~ frais du procès s'élevant à *vingt et un* francs, ou en cas de non paiement de ces frais dans le délai de *quinze* jours, à *deux* jours de contrainte par corps.

~~En statuant d'office sur les intérêts de la partie lésée, condamnons le nommé~~

~~à~~  
~~faute de s'exécuter dans le délai de~~ jours à ~~deux~~ jours de contrainte par corps.

~~Prononçons la confiscation de (ou la main levée de la saisie).~~

Ainsi jugé et prononcé en audience publique à *Andresy*

le *22 juin 1951*

Le Juge de Police,

*Jour*

Etat des frais

P. V. O. P. J.

Citations

Audience

Jugement

Total : *21* francs

*Handwritten signature*

le Directeur Régie Lyonnaise

de vos lettres très oblige de vouloir bien ordonner des poursuites  
à charge des intéressés.  
Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance  
de ma haute estime et de mon respectueux dévouement.

Monsieur, j'ai de votre côté et de votre côté, collationnée  
l'opération effectuée, dont les résultats sont indiqués à  
l'annexe I-2-3. Les résultats sont indiqués à l'annexe I-2-3.  
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute  
estime et de mon respectueux dévouement.

Monsieur, j'ai de votre côté et de votre côté, collationnée  
l'opération effectuée, dont les résultats sont indiqués à  
l'annexe I-2-3. Les résultats sont indiqués à l'annexe I-2-3.  
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute  
estime et de mon respectueux dévouement.

Monsieur, j'ai de votre côté et de votre côté, collationnée  
l'opération effectuée, dont les résultats sont indiqués à  
l'annexe I-2-3. Les résultats sont indiqués à l'annexe I-2-3.  
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute  
estime et de mon respectueux dévouement.

Monsieur, j'ai de votre côté et de votre côté, collationnée  
l'opération effectuée, dont les résultats sont indiqués à  
l'annexe I-2-3. Les résultats sont indiqués à l'annexe I-2-3.  
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute  
estime et de mon respectueux dévouement.

Monsieur, j'ai de votre côté et de votre côté, collationnée  
l'opération effectuée, dont les résultats sont indiqués à  
l'annexe I-2-3. Les résultats sont indiqués à l'annexe I-2-3.  
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute  
estime et de mon respectueux dévouement.

Monsieur l'Administrateur en chef Lyonnais,

n° I.001/V.L.N.O.

Lyons, le 9 juin 1951

Direction de l'Énergie et de l'Équipement

## ATTESTATION DE LA REMISE DU CONDAMNÉ

L'an mil neuf cent cinquante et un  
le soussigné, Gardien de la prison de Buchengeri  
déclare que le nommé Munfagazye  
a été déposé en la dite prison et que son entrée a été inscrite dans le registre d'écrou, sous le n° 5317  
date d'entrée : 22-6-51  
date de sortie : 7-7-51  
S.P.S. 14-7-51  
C.P.C. 16-7-51

Le Gardien,